

**PARTICULIERS**

---

# Tarifs des principaux services et opérations au 1<sup>er</sup> janvier 2011

**BANQUE POPULAIRE**  
CENTRE ATLANTIQUE

---



*Banque et populaire à la fois.*

[www.centreatlantique.banquepopulaire.fr](http://www.centreatlantique.banquepopulaire.fr)

# Sommaire

Pages

<b>Suivre le fonctionnement de votre compte</b>	<b>4</b>
Effectuer vos opérations courantes	
Effectuer des opérations exceptionnelles	
Connaître les dates de valeur	
Bénéficier du droit au Compte	
<b>Utiliser vos moyens de paiement</b>	<b>6</b>
Choisir votre carte bancaire	
Connaître les services liés à votre carte	
Retirer des espèces au sein de l'EEE	
Effectuer des paiements par carte bancaire	
Autoriser un prélèvement sur votre compte	
Emettre ou recevoir un virement	
Utiliser un chéquier	
Comprendre les incidents liés aux chèques	
<b>Accéder à votre banque</b>	<b>11</b>
Utiliser Internet	
Téléphoner	
Se servir des automates	
<b>Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins</b>	<b>12</b>
<b>Choisir des solutions d'épargne adaptées et gérer votre patrimoine</b>	<b>12</b>
Bénéficier d'une épargne disponible	
Epargner en vue d'un projet immobilier	
Epargner pour vos enfants	
Dynamiser votre épargne	
Gérer votre portefeuille titres	
<b>Financer vos projets</b>	<b>16</b>
Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus	
Financer vos projets immobiliers	
Financer vos projets personnels	
Souscrire une assurance Emprunteur	
<b>Protéger votre famille et vos biens</b>	<b>18</b>
Choisir votre assurance personnelle	
Protéger vos enfants	
Assurer l'avenir de vos proches	
Assurer vos biens	
Louer un coffre	
Transmettre votre patrimoine	
<b>Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger</b>	<b>20</b>
Réaliser des opérations de change manuel	
Régler par carte bancaire	
Remettre des chèques payables à l'étranger	
Effectuer des virements vers l'étranger	
Recevoir des virements en provenance de l'étranger	
Comprendre la commission de change	
Connaître les commissions additionnelles	

# Suivre le fonctionnement de votre compte

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

## Effectuer vos opérations courantes

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
● Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	gratuit
● Délivrance d'un RIB ou IBAN	gratuit
● Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit
● Relevé de compte mensuel	gratuit
- en braille	gratuit
- autres périodicités	consulter votre conseiller
● Edition d'un relevé de compte :	
- sur automate Banque Populaire	gratuit
- au guichet	2,85
● Historique de compte :	
- relevé mensuel	3,30
et par feuillet	1,05
● Frais de tenue et de gestion de compte :	
(tarif mensuel prélevé trimestriellement)	1,90
- clients de moins de 25 ans	gratuit
- clients détenteurs de Cyberplus Gestion, du Service Bancaire de Base ou de Baséo	gratuit

Une convention de compte de dépôt est à votre disposition dans votre agence. Vous trouverez également l'intégralité des conditions générales de la convention sur notre site Internet : [www.centreatlantique.banquepopulaire.fr](http://www.centreatlantique.banquepopulaire.fr)

## Effectuer des opérations exceptionnelles

● Recherche de documents* :	
(hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, repris à l'article L 133-I du Code Monétaire et Financier)	
- simple	12,60
et par feuillet	1,10
- complexe	sur devis
● Courrier conservé à l'agence	(par an) 122,20
● Retour "N'habite Plus à l'Adresse Indiquée"	(par trimestre) 28,60
● Clôture de compte à vue ou compte sur livret	gratuit
● Transfert de tout compte vers une autre Banque Populaire	gratuit
● Transfert de tout compte épargne, hors compte titres, vers un autre établissement	72,50
● Liste de vos opérations récurrentes et automatiques	gratuit
● Traitement de réclamation :	
(dans le cadre d'opérations entrant dans le champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement)	gratuit
● Changement d'option fiscale	gratuit
● Désolidarisation de compte joint	36,20
● Edition d'une échelle d'intérêts	12,70

\* dont recherche facturette carte bancaire

## ● Aide au changement de domiciliation

gratuit

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité" disponible dans votre agence et sur notre site Internet : [www.centreatlantique.banquepopulaire.fr](http://www.centreatlantique.banquepopulaire.fr)

- Gestion de compte inactif : si votre compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs (par an) 68,50

## Connaître les dates de valeur

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

Sont considérés comme jours ouvrés les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi sauf s'ils sont fériés.

PRINCIPALES OPERATIONS	VALEURS
versement d'espèces	jour du versement
retrait d'espèces	jour du retrait
remise de chèques ①	jour + 1 ouvré ②
remise de chèques sur BPCA	jour ouvré ③
paiement de chèques	jour
virement émis	jour
virement reçu ④	jour
paiement d'un prélèvement	jour
paiement par carte : débit immédiat	jour du débit
paiement par carte : débit différé	dernier jour ouvré du mois

① chèques sur la France exclusivement

② jour = jour de remise avant 15h30

③ si remise séparée

④ jour = valeur appliquée par le correspondant

## Bénéficiaire du droit au Compte

Ce droit vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement du Service Bancaire de Base.

### ● Service Bancaire de Base

gratuit

Il se compose des services suivants :

- l'ouverture du compte
- un changement d'adresse au maximum une fois par an
- un relevé de compte une fois par mois
- des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins
- l'encaissement de virements reçus et de chèques déposés
- le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque)
- le paiement de prélèvements ou de TIP
- un moyen de consulter à distance le solde de votre compte
- une carte de paiement à autorisation systématique (Electron)
- deux chèques de banque au maximum par mois.

# Utiliser vos moyens de paiement

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

## Choisir votre carte bancaire

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes internationales Visa ou Mastercard vous permettent d'effectuer des opérations à l'étranger.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

### Carte de retrait

● Point Argent Plus (par an) 23,00

### Cartes de paiement<sup>(1)</sup>

- Monéo Bleue 10,00
- Visa Electron et Carte budj 29,00
- Visa Classic ou Visa Facélia Classic à débit immédiat 39,00
- Visa Classic ou Visa Facélia Classic à débit différé 46,00
- Eurocard Mastercard à débit immédiat 39,00
- Eurocard Mastercard à débit différé 46,00
- Carte Football Eurocard à débit immédiat 44,00
- Carte Football Eurocard à débit différé 51,00
- Visa Premier ou Visa Facélia Premier à débit immédiat ou différé 121,00

<sup>(1)</sup>Réduction de 50 % sur la 2<sup>ème</sup> carte de même type sur le même compte (hors carte budj et Monéo Bleu).

- Visa Infinite 300,00
- 2<sup>ème</sup> carte Visa Infinite sur le même compte 220,00
- e-Carte Bleue pour vos paiements par Internet 10,00
- avec Visa Premier ou Visa Infinite gratuit

**Cartego** : choisissez le visuel de votre carte de paiement

- (excepté sur Visa Premier, Facélia Premier et Visa Infinite) (par an)
- visuel sur catalogue 8,00
  - visuel personnalisé 10,00

### Cartes de crédit renouvelable

Une carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits mais également d'utiliser une ligne de crédit renouvelable, sous forme de réserve d'argent.

- Cartes Visa Facélia : voir cartes de paiement
- Carte Créodis<sup>(2)</sup> (par an) 17,00
- <sup>(2)</sup> si 2<sup>ème</sup> carte pour le conjoint sur le même compte réduction de 50 %

## Connaître les services liés à votre carte

- Sécuriplus : assurance perte et vol de moyens de paiement (par an) 25,90
- 2<sup>ème</sup> Assurance Sécuriplus sur le même compte (par an) 12,95

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément à la perte ou au vol de vos moyens de paiement. Pour faire opposition (7 jours/7, 24h/24), appelez le 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local).

- Frais d'opposition sur carte en cas de perte par le client 16,00
- Refabrication de carte en cas de perte par le client ou d'usage non conforme :
  - Cartes bancaires 10,00
  - Point Argent Plus 6,90
- Réédition code confidentiel carte bancaire non urgent 8,60
- Prestations cartes en mode urgent :
  - création, refabrication, réédition code confidentiel 15,00
  - Modification du plafond d'autorisation carte bancaire Pour Visa Premier et Visa Infinite 10,60 gratuit

## En cas de vol ou d'utilisation frauduleuse de vos moyens de paiement

En cas de **vol ou d'utilisation frauduleuse** de votre instrument de paiement à votre insu, sur Internet par exemple, votre Banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt au 01 77 86 24 24 (prix d'un appel local), service disponible 7j/7, 24h/24. Votre Banque peut également être à l'initiative du blocage de votre instrument de paiement si elle soupçonne une utilisation frauduleuse.

- Frais d'opposition sur carte pour vol ou usage frauduleux gratuit
- Refabrication de carte suite à une opposition pour vol gratuit

## Retirer des espèces (au sein de l'EEE\*)

- Retrait d'espèces au guichet des agences BPCA gratuit
- Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire 14,30
- Retrait d'espèces à un distributeur Banque Populaire gratuit
- Retrait d'espèces à un distributeur d'une autre banque :
  - Point Argent Plus ou Visa Electron, à compter du 1<sup>er</sup> retrait dans le mois 1,00
  - Visa Classic, Eurocard Mastercard, Carte budj à compter du 5<sup>ème</sup> retrait dans le mois 1,00
  - Visa Premier ou Visa Infinite gratuit

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, utilisez les automates Banque Populaire.

- Retrait d'espèces à un distributeur (en euros) effectué au sein de l'EEE\* gratuit

\* EEE : Espace Economique Européen.

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Retrait d'espèces à un distributeur, en devises EEE<sup>(1)</sup> (hors euros), effectué au sein de l'EEE               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission fixe 3,20</li> <li>+ commission proportionnelle au montant du retrait 2,50%</li> </ul> </li> <li>Retrait d'espèces à un guichet bancaire :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- en euros 6,10</li> <li>- autres devises : 2,50 % du montant du retrait + commission 6,10</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Effectuer des paiements par carte bancaire</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Paiement par carte bancaire en euros en France et dans le reste de l'EEE gratuit</li> <li>Paiement par carte bancaire dans une devise de l'EEE (hors euros) 2,50%</li> </ul>	
<b>Autoriser un prélèvement sur votre compte</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une autorisation de prélèvement gratuit</li> <li>Paiement d'un prélèvement ou d'un TIP gratuit</li> <li>Opposition à un prélèvement avant exécution gratuit</li> <li>Opposition définitive à des prélèvements récurrents (retrait du consentement) 17,00</li> </ul>	
<b>Emettre ou recevoir un virement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Virement occasionnel ou permanent reçu<sup>(2)</sup> : national, européen ≤ 50 000 € ou SCT<sup>(3)</sup> Eurovirement en euros gratuit</li> <li>Virement occasionnel ou permanent en euros émis vers un compte BPCA gratuit</li> <li>Virement occasionnel national, européen ≤ 50 000 € ou SCT Eurovirement émis vers un compte d'une autre banque<sup>(2)</sup> en euros dans l'EEE y compris en France :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- par Internet gratuit</li> <li>- au guichet de votre agence avec BIC/IBAN 3,40</li> </ul> </li> <li>Virement occasionnel européen &gt; 50 000 € :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- voir tarifs virements vers l'étranger page 21</li> </ul> </li> <li>Virement permanent émis vers un compte d'une autre banque<sup>(2)</sup> en euros dans l'EEE y compris en France :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place d'un virement permanent gratuit</li> <li>- coût par opération :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>par Internet gratuit</li> <li>au guichet de votre agence avec BIC/IBAN 1,50</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Virement en devises de l'EEE (hors euros) effectué ou reçu au sein de l'EEE (voir tarifs virements vers l'étranger page 21)</li> <li>Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement) gratuit</li> <li>Opposition à un virement avant exécution, dans les délais légaux de révocation gratuit</li> </ul>	

(1) EEE : Espace Economique Européen.

(2) Virement libellé en euros, en provenance ou à destination de l'Espace Economique Européen, comportant les coordonnées BIC et IBAN du bénéficiaire, codifié frais partagés ("SHARE").

(3) SCT : "SEPA Credit Transfer".

Réduisez le coût de vos transactions et gagnez du temps en les réalisant par Internet.

## Utiliser un chéquier

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Edition et renouvellement automatique de chéquier gratuit</li> <li>Envoi de chéquier :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- envoi simple : 44 formules 1,00</li> <li>60 formules 1,85</li> <li>- envoi en recommandé avec accusé de réception :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>44 formules 5,25</li> <li>60 formules 6,15</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>Envoi de chéquier non retiré au guichet dans un délai d'un mois 7,90</li> <li>Frais d'opposition               <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur chèque (par an) 14,50</li> <li>- sur chéquier (par an) 16,50</li> </ul> </li> <li>Chèque de banque 11,80</li> </ul>	

## Comprendre les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision. Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes faisant l'objet d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction et des éventuels frais annexes.

<ul style="list-style-type: none"> <li>Lettre d'information préalable avant rejet d'un chèque Frais compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération 8,90</li> <li>Forfait de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante ou autres motifs) Aucun frais supplémentaire n'est appliqué si le chèque est représenté et rejeté au cours des 30 jours suivant le 1<sup>er</sup> rejet               <ul style="list-style-type: none"> <li>- chèque inférieur ou égal à 50 € forfait 30,00</li> <li>- chèque supérieur à 50 € forfait 50,00</li> </ul> </li> </ul>	
---	--

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Sur votre extrait de compte le libellé utilisé est : "Forfait chèque rejeté".

<ul style="list-style-type: none"> <li>Chèque payé en période d'interdiction bancaire 33,70</li> <li>Ouverture dossier interdit autre banque 27,60</li> <li>Gestion compte interdit bancaire autre banque (par mois) 33,70</li> <li>Mainlevée interdiction chèque autre banque 22,60</li> </ul>	
---	--

## Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs

### au chèque : Offre Baséo

(par mois)

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

3,50

Offre comprenant :

- une carte Visa Electron à autorisation systématique
- six autorisations de prélèvement par mois
- deux virements occasionnels par mois
- deux virements permanents par mois
- un chèque de banque par an
- Cyberplus Consultation.

### Autres incidents de fonctionnement

- Forfait de rejet d'un prélèvement, d'un virement, d'un TIP ou d'un télévirement (pour absence de provision ou autres motifs)
  - montant du paiement rejeté inférieur à 20 € : les frais sont limités au montant du paiement rejeté
  - montant du paiement rejeté égal ou supérieur à 20 € : forfait 20,00

Ce forfait comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation.

Sur votre extrait de compte le libellé utilisé est : "Frais prélèvement impayé".

- Commission d'intervention par opération dans la limite d'un plafond mensuel de 25 opérations 9,20

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision ...)

Sur votre extrait de compte le libellé utilisé est : "Commission d'intervention".

- Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive avec notification du motif du blocage opéré par la Banque 40,80
- Utilisation abusive de carte bancaire (par opération) 16,50
- Avis à Tiers Détenteur, Saisie Attribution ou conservatoire 91,50
- Opposition Administrative : 10 % du montant de l'opposition. maximum 91,50

## Accéder à votre banque

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

### Utiliser Internet

- Cyberplus (abonnement mensuel, hors coût de connexion)
  - Cyberplus Consultation gratuit
  - Cyberplus Gestion : dans une convention 1,50
  - hors convention 3,00
- Lecteur authentification forte PassCyberplus
  - clients abonnés à Cyberplus Gestion : premier lecteur gratuit
  - lecteur supplémentaire 9,00
- Autres services dans Cyberplus
  - Relevés de compte en ligne gratuit
  - Alertes sur soldes ou sur opérations
    - forfait mensuel : 4 SMS ou 4 e-mail gratuit
    - au delà : par SMS ou e-mail 0,20
  - Confirmation de l'exécution d'un virement
    - par SMS ou e-mail gratuit

Votre abonnement Cyberplus Gestion vous permet de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé, des services suivants : consultation de vos comptes et portefeuilles titres, émission de virements, suivi de vos encours de cartes bancaires, édition de RIB...

### Téléphoner

- Serveur Vocal Tonalité Plus : composez le 0 892 892 992 (0,34€/min)
- Accéder à notre Centre d'appels Alodis et joindre un conseiller : composez le 0 820 079 000 (0,12€/min)
- SMS + : composez le 6 11 10 par envoi 0,35€ + coût du SMS

Les services Tonalité Plus et SMS + vous permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- Moviplus (abonnement mensuel) :
  - informations quotidiennes 3,90
  - informations bi-hebdomadaires 2,80

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile, le solde de votre compte, selon la périodicité adaptée à vos besoins.

### Se servir des automates

- Service Bancaire National gratuit

Lors de vos déplacements hors de votre région, le Service Bancaire National attaché à votre carte de paiement vous permettra de consulter le solde de votre compte en toute liberté sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

# Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services (compte de dépôt et compte épargne, carte bancaire, assurance moyens de paiement, service de banque à distance, autorisation de découvert, etc...) qui peut être complétée d'options en fonction de vos besoins. Elle est destinée à la gestion quotidienne de vos comptes et vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits hors convention.

- EQUIPAGE
- EQUIPAGE HORIZON de 16 à 28 ans
- Convention CARTE BUDJ de 12 à 17 ans

# Choisir des solutions d'épargne adaptées et gérer votre patrimoine

- Entretien Conseil annuel
- Carnet de Bord (hors convention Equipage)

gratuit  
10,80

## Bénéficiaire d'une épargne disponible<sup>(1)</sup>

- Livret A, net d'impôt
- Livret Développement Durable, net d'impôt
- Livret Fidélis Sociétaire
- LEP, net d'impôt
- Compte sur Livret
- Codevair

1,75 %  
1,75 %  
2,00 %  
2,25 %  
1,50 %  
1,75 %

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

- Crescendo - Decrescendo (par an) 26,90

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Inversement, Decrescendo permet de transférer automatiquement des fonds de votre compte épargne vers votre compte de dépôt.

## Épargner en vue d'un projet immobilier<sup>(1)</sup>

- Plan Epargne Logement<sup>(2)</sup> (hors prime d'Etat)
- Compte Epargne Logement<sup>(2)</sup> (hors prime d'Etat)

2,50 %  
1,25 %

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

## Épargner pour vos enfants<sup>(1)</sup>

- Livret Premier Pas
- Livret Jeunes (12 - 25 ans), net d'impôt

2,50 %  
2,50 %

## Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin de constituer votre patrimoine, de l'optimiser, de préparer votre retraite... Rencontrez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

## Gérer votre portefeuille titres

Frais de courtage.  
La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et du mode de transmission que vous choisissez (agence, Internet avec LineBourse...).

## Ordres de Bourse Euronext Paris (au comptant)

Offrez le meilleur partenaire de Bourse en ligne à votre épargne : avec LineBourse, vous disposez de tous les outils pour observer, agir, passer vos ordres (actions, OPCVM) et dynamiser votre épargne. Investisseur débutant ou expert averti, vous pilotez vos investissements à votre rythme et en toute liberté. LineBourse est un service accessible par notre site de banque en ligne Cyberplus Gestion.

- Ordres passés par Internet

Actions françaises au porteur et obligations	Commission proportionnelle	Minimum de perception
de 1 à 10 000 €	0,60 %	9,10 €
de 10 001 à 40 000 €	0,55 %	—
> 40 000 €	0,50 %	—

- Ordres passés en agence

	Commission proportionnelle	Minimum de perception
Actions françaises au porteur et obligations	1,40 %	17,15 €
Actions françaises nominatives	1,80 %	91,10 €

- Commissions pour un ordre avec Service de Règlement Différé :
  - coût proportionnel au montant brut négocié 0,60 %
  - frais de prorogation 0,37 %

Ordres de Bourse sur autres places consulter votre conseiller

<sup>(1)</sup> Taux de rémunération annuel, en vigueur au 01/10/2010 et susceptible de modification à tout moment

<sup>(2)</sup> Net d'impôt, hors CSG et CRDS



## Services de Bourse par Internet

- Mise en surveillance d'une valeur 0,45
- Surveillance et alerte 0,85

## Droits de garde (par an)\*

Les droit de garde correspondent à la rémunération perçue par la banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations...). Ils sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse de l'année civile et sont perçus en début d'année suivante.

- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Banque Populaire 17,00
- Autres portefeuilles
  - valeurs du réseau Banque Populaire gratuit
  - autres valeurs
    - commission fixe par ligne 5,25
    - commission proportionnelle (par tranche de montant du portefeuille) avec minimum 30,00

Tranches	Commission proportionnelle
jusqu'à 50 000 €	0,30 %
de 50 001 à 80 000 €	0,25 %
> 80 000 €	0,20 %

## Droits de garde Internet (par trimestre)\*

Ils sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre civil précédent et sont perçus chaque trimestre.

- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Banque Populaire 4,25
- Autres portefeuilles :
  - valeurs du réseau Banque Populaire gratuit
  - autres valeurs
    - commission proportionnelle 0,05 %
    - avec minimum 7,50

\* Les clients sociétaires Banque Populaire Centre Atlantique bénéficient d'une réduction de 5 % sur les droits de garde.

## Autres opérations de bourse

- Ordre de Bourse non exécuté, à compter du 4<sup>ème</sup> jour
  - passé en agence 3,60
  - passé par Internet gratuit

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

## ● Transfert de titres vers autres banques (hors Banques Populaires)

Commission proportionnelle	Minimum de perception	Maximum par ligne
0,10 % de la valeur du portefeuille	82,20 €	30,10 €

- Clôture anticipée de PEA 57,70
- Opérations d'attribution d'actions, augmentation de capital, introduction... 19,70
- Souscription/rachat OPCVM hors réseau Banque Populaire (hors droits d'entrée ou de sortie de l'OPCVM) 34,50
- Réinvestissement de dividendes gratuit
- Achat et vente de droit 5,30

## Autres services

- Plan Hisséo :  
Épargne programmée sur comptes d'instruments financiers alimentation gratuite
- Métaux précieux
  - Achat et vente commission proportionnelle 1,20 %
  - avec minimum 26,80
  - maximum 470,60
- Bilan patrimonial sur devis
- Relevé ISF 29,90
- Réédition d'un relevé ISF 29,90
- Edition d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) gratuit
- Réédition d'Imprimé Fiscal Unique 12,60

## Gestion sous mandat

- Consultez votre conseiller en agence



## Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une autorisation de découvert. Le taux annuel effectif global (TAEG) est indiqué sur le relevé, l'arrêté de compte ou le contrat de prêt.

Le taux correspond au taux de base BPCA<sup>(1)</sup> appliqué aux particuliers + 9,60%.

Tarifs à l'unité  
(sauf indication  
contraire)

Une souplesse de gestion peut vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. A défaut, le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Le coût total de votre découvert dépendra de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

- Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert, hors convention EQUIPAGE (par an) **24,00**
- Découvert de compte non convenu : intérêts débiteurs **Plafond du taux réglementaire<sup>(2)</sup>**
- Commission de dépassement **4 %**

## Financer vos projets immobiliers

- Conditions et taux des prêts **consulter votre conseiller**
- Frais de dossier Prêt Épargne Logement **gratuit**
- Frais de dossier Prêt à Taux Zéro **gratuit**
- Eco Prêt à Taux Zéro (montant maximal de 30 000 € sur 10 ans, sans intérêt ni frais de dossier) **gratuit**
- Autres types de prêts immobiliers :
  - frais de dossier : proportionnels au montant du prêt **1 %**  
avec minimum **260,00\***  
maximum **960,00**
  - pour les prêts PAS **minimum 250,00\***  
maximum **500,00**

\*si présence d'un contrat construction, ajouter **85,00**

## Financer vos projets personnels

- Conditions et taux des prêts **consulter votre conseiller**
- Prêt personnel :
  - frais de dossier : proportionnels au montant du prêt **1 %**  
avec minimum **85,00**
- Prêt Etudiants/Prêt Apprentis
  - frais de dossier **gratuit**

<sup>(1)</sup>taux de base en vigueur au 14-08-2010 : 7,90 %

<sup>(2)</sup>Ce taux calculé par la Banque de France est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte.

## Souscrire une assurance Emprunteur

consulter votre conseiller

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, du montant et de la durée du crédit.

La **notice AERAS** concernant l'information des emprunteurs est disponible gratuitement dans votre agence.

## Autres prestations

- Avenant sur prêt immobilier
  - modification de taux : 1,5 % du capital restant dû **minimum 475,00**
  - modification de durée ou de garantie **forfait 475,00**
  - modification du compte de prélèvement des échéances ou de date de prélèvement **forfait 19,50**
  - autres modifications **forfait 88,40**
- Edition d'un nouveau tableau d'amortissement **19,50**
- Mainlevée de garantie **77,10**
- Gestion de dénonciation de caution **77,10**
- Photocopie de contrat ou de tout autre document de crédit **16,10**
- Décompte sur prêt en cours **29,70**
- Information des cautions (par an et par caution) **15,60**

## Incidents de paiement sur prêts

- Lettre de relance suite échéance de prêt impayée\* **8,90**
- Frais de représentation d'échéance impayée **23,10**

\* plus frais postaux si recommandé

# Protéger votre famille et vos biens

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

## Choisir votre assurance personnelle

- MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) consulter votre conseiller

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

- Autonomis consulter votre conseiller

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

## Protéger vos enfants

- ASSUR-BP Enfant (par an et par enfant) 18,00
- ASSUR-BP Horizon consulter votre conseiller

ASSUR-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 27 ans, une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

## Assurer l'avenir de vos proches

- Fructi-Famille consulter votre conseiller

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

- Fructi-Budget consulter votre conseiller

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un an ou de deux ans en fonction de l'option choisie.

- Fructi-Facilités : garantir un capital (par an) 15,20
- Bilan annuel Assurance/Prévoyance gratuit
- Informations juridiques et vie pratique (BP Infos) 4,60

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller est à votre disposition pour vous guider dans le choix d'assurances adaptées à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

## Assurer vos biens

- ASSUR-BP Auto et Habitat consulter votre conseiller

## Louer un coffre

Le tarif annuel dépend du volume du coffre choisi.

minimum	47,50
maximum	148,30

## Transmettre votre patrimoine

- Ouverture d'un dossier de succession
  - un compte 86,80
  - deux comptes 109,50
  - trois comptes et plus 130,20
  - titres : 0,50 % du montant du portefeuille maximum 365,00

# Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

## Réaliser des opérations de change manuel

- Délivrance de chèques de voyage
  - en euros : commission de 3,5 % du montant. minimum 5,25
  - autres devises : commission de change appliquée sur le cours 2%
- Encaissement de chèques de voyage
  - en euros : commission de 1,25 % du montant. minimum 5,25
  - autres devises : commission de change appliquée sur le cours 2%
- Achat et vente de billets de banque étrangers
  - commission de change appliquée sur le cours 2 %
  - commission de bordereau en sus 5,25
- Commission supplémentaire par opération < 100 € 3,00

Le cours de change appliqué est calculé à partir du cours de référence de CPoR Devises au jour de la transaction

## Régler par carte bancaire

- Paiement par carte bancaire **en devises** dans ou hors de l'EEE\* :
  - Commission proportionnelle au montant de la transaction 2,50%
- Retrait d'espèces à un distributeur **en devises** dans ou hors de l'EEE :
  - Commission fixe 3,20
  - + commission proportionnelle au montant du retrait 2,50%
- Retrait d'espèces à un guichet bancaire **en devises** dans ou hors de l'EEE :
  - Commission fixe 6,20
  - + commission proportionnelle au montant du retrait 2,50%

## Remettre des chèques payables à l'étranger

- Montant inférieur ou égal à 150 € ou contrevaaleur gratuit
- En euros :
  - de 151 à 300 € 13,75
  - au-delà de 300 € : 0,10 % de la remise minimum 19,50 maximum 80,00
- En devises : idem "en euros"
- + commission de change (cf page 21)
- Frais de rejet de chèque international consulter votre conseiller

Tarifs à l'unité  
(sauf indication contraire)

## Effectuer des virements vers l'étranger

- Virement émis en euros vers un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE et virements européens > 50 000 € :
  - inférieur ou égal à 150 € 10,00
  - de 151 € à 1500 € 17,70
  - de 1501 à 12 500 € 23,50
  - au-delà de 12 500 € 27,30
  - + commission de change si devises (cf ci-dessous)

## Recevoir des virements en provenance de l'étranger

- Rapatriements en euros en provenance d'un pays hors EEE ou en devises dans ou hors EEE et virements européens > 50 000 € 16,40
  - + commission de change si libellé en devises (cf ci-dessous)

## Comprendre la commission de change

(proportionnelle par tranche au montant de la transaction)

- Montant inférieur ou égal à 80 000 € 0,50%
- de 80 001 € à 200 000 € 0,25%
- de 200 001 € à 500 000 € 0,125%
- au-delà de 500 000 € 0,0625%
- avec minimum par tranche 13,00

## Connaître les commissions additionnelles

- Edition d'avis d'opéré 2,50
- Requalification de virement (IBAN ou BIC incomplets, inexistants...) 6,10
- Traitement d'instruction personnalisée 10,60
- Demande de justificatif de paiement (copie message swift) 7,70
- Emission chèque de banque 13,50

\* EEE : Espace Economique Européen.

# Parlons-en !

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, vous êtes financièrement fragilisé par un accident de la vie, votre Banque Populaire souhaite vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de quatre possibilités :

## 1. Rencontrer votre conseiller en agence.

## 2. Contacter par courrier notre Service Qualité Clients :

Banque Populaire Centre Atlantique  
Service Qualité Clients - 54, rue de Gabiel - 79180 Chauray

## 3. Formuler une réclamation par téléphone

au 05 49 08 65 20 (appel non surtaxé).

## 4. Faire appel, en dernier recours, au Médiateur

Au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur.

Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Le Médiateur de la Banque Populaire Centre Atlantique  
32, bd Carnot - BP 10416 - 87011 Limoges Cedex I

## Et pour plus d'informations...

Consultez le site Internet de la Fédération Bancaire Française :

“les Clés de la Banque” [www.lesclesdelabanque.com](http://www.lesclesdelabanque.com)

Il contient de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...



Nos tarifs sont également disponibles gratuitement en agence et consultables en libre service sur notre site Internet :

[www.centreatlantique.banquepopulaire.fr](http://www.centreatlantique.banquepopulaire.fr)



Ce pictogramme identifie sur vos extraits de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre extrait de compte. Vous recevez également une fois par an et en début d'année, un relevé de l'ensemble des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

# Votre banque disponible comme vous voulez, quand vous voulez !



avec **CYBERPLUS**

[www.centreatlantique.banquepopulaire.fr](http://www.centreatlantique.banquepopulaire.fr)



avec **ALODIS**

Un conseiller est à votre écoute  
de 8h30 à 19h en semaine (jusqu'à 13h le samedi)

0 820 079 000 (0,12 € TTC/min)

de l'étranger : + 33 (0)5 33 63 99 98 (appel non surtaxé)

et aussi avec nos services automatisés



Tonalité Plus



Moviplus



SMS +

Banque Populaire Centre Atlantique - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit 755 501 590 RCS Niort. Siège social : 10 avenue Bujault 79000 Niort. Société de courtage d'assurance - Natixis Assurances : Assurances Banque Populaire IARD, Vie et Prévoyance pour les opérations de courtage d'assurance, n° d'immatriculation au registre des intermédiaires Orias : 07 005 628. Document non contractuel - Réf 20103-V6-09/10-BPCA 144-2011/01  
Le présent document est modifiable sous condition de la loi MURCEF.  
Imprimé sur papier recyclé

